

nal-Canadien \$3,176,034.60, soit une inégalité de \$482,978.39 au détriment du National-Canadien: on voit donc que la situation s'améliore un peu. Au cours de l'année civile de 1924, le Pacifique-Canadien a reçu \$3,534,251.69 et le National-Canadien \$3,172,107.07, ce qui représente encore une différence de \$362,144.62 en faveur du Pacifique-Canadien. Quand on nous aura fourni les chiffres pour l'exercice en cours j'imagine que nous trouverons que la situation sera plus avantageuse pour le National-Canadien. Que l'administration postale continue dans la bonne voie au cours des cinq années à venir, nous verrons qu'il n'existera plus d'inégalité de traitement à l'égard d'aucun de ces deux réseaux. Comme député en cette Chambre je dois exprimer ma haute appréciation de l'excellent travail accompli par cette administration. Ayant eu l'occasion de converser à ce sujet avec le ministre et quelques uns des fonctionnaires de son département j'ai la conviction qu'ils font leur grand possible pour mettre fin graduellement, sans bouleverser le service, à cette apparente inégalité de traitement. Je ne serai, toutefois, pas assez généreux pour attribuer au département tout le mérite de ce changement pour le mieux. Je suis d'avis que nos efforts de l'année dernière ainsi que le mouvement qui s'est produit dans l'opinion publique par tout le pays en faveur de cette réforme ont été pour beaucoup dans le progrès qui s'est réalisé —j'allais dire dans l'attitude nouvelle qu'on a prise; mais, en somme, je pense que je devrais dire, dans la ligne de conduite nouvelle adoptée par l'administration.

D'autres députés voudront sans doute, exprimer leur opinion à ce sujet, et je pense avoir dit tout ce que je voulais dire à ce sujet, sauf un détail: la Chambre et le public aimeront peut-être à savoir ce qu'on paie pour les divers services. Pour le wagon-poste de 60 pieds de longueur le département paie 35c. le mille et 20c. le mille pour le wagon de 30 pieds. On se demande souvent, et moi-même j'ai été étonné du fait, pourquoi trouve-t-on si peu de wagons-poste sur les trains du National-Canadien. Le ministre, que je suis heureux de voir à son siège, a éclairci pour moi ce mystère. Il m'a appris que le National-Canadien transportait une grande partie des dépêches dans des fourgons à bagages et que de cette façon le coût de transport est beaucoup moindre que sur un wagon-poste. Pour un fourgon à bagages complètement rempli on paie 36c. le mille. J'ai de plus appris du ministre qu'un fourgon à bagages pouvait transporter au moins deux fois plus de sacs de correspondance qu'un wagon-poste. De sorte qu'on devrait louer les administra-

[M. Ward.]

teurs du National-Canadien de l'effort qu'ils font pour transporter les dépêches sur des wagons qui ont coûté moins cher, qui logent beaucoup plus dans le même espace et pour lesquels on paie un prix réduit.

Je ferai remarquer qu'on vend à l'unité de surface de 3, 7, 15 ou 30 pieds, tout cet excédent d'espace auquel il a été fait allusion. Les prix sont comme suit: pour 3 pieds, 4c. le mille, pour 7 pieds 6c.½, pour 15 pieds 13c. et pour 30 pieds, 20c. En terminant, je désire adjurer le ministre de pratiquer l'économie la plus rigoureuse. Si les objets de correspondance peuvent être transportés à meilleur compte dans des fourgons à bagages que dans des wagons-poste, c'est le moyen que l'on devrait adopter. Je suis aussi d'avis qu'on devrait essayer de réduire au strict nécessaire le nombre des trains qui circulent sur nos réseaux.

M. STEWART (Humboldt): Il y a déjà un an que la question soulevée dans sa résolution par l'honorable député de Dauphin (M. Ward) fut soumise à cette Chambre. Elle le fut sous forme d'une déclaration que fit un fonctionnaire du National-Canadien, devant le comité qui s'occupait des chemins de fer Nationaux et du transport maritime. Ce fonctionnaire n'employa pas les propres termes d'"inégalité de traitement" dont s'est servi l'honorable député dans sa résolution; mais il nous laissa l'impression que l'administration postale ne traitait pas avec justice le National-Canadien dans le partage des dépêches et que le Pacifique-Canadien était le plus favorisé. Le comité dont j'ai parlé et dont j'eus l'honneur de faire partie poursuivit l'an dernier une sorte d'enquête à ce sujet. J'avouerai que cette enquête n'a pas été très approfondie. Nous ne sommes pas allés jusqu'au fond de la question; nous avons accepté comme exacte la déclaration du fonctionnaire du National-Canadien et nous fîmes un rapport à la Chambre. Voici le texte de nos conclusions incluses dans le rapport de l'an dernier du comité des chemins de fer Nationaux et du transport maritime:

Quant au transport des dépêches, il a été établi, d'après les dépositions, que présentement, il se fait un portage inégal du service ambulancier entre les chemins de fer et il en résulte, parfois, un service d'ordre inférieur pour le public. Votre comité est d'avis qu'un bon service postal est d'une importance vitale dans l'intérêt public et suggère au Gouvernement de prendre des mesures en vue de faire une étude de toute la question du transport des dépêches par tout le Canada, afin que la distribution puisse être faite de manière à assurer un service maximum au public et aussi de rendre justice aux chemins de fer nationaux du Canada.

Les honorables députés remarqueront que dans ce paragraphe du rapport nous ne déclarons pas avoir constaté une inégalité de traitement, mais sans nuire au service que le